



Redressement judiciaire c'est quoi ?

Par **soso0105**, le **29/01/2009** à **16:50**

bonjour voila je travail en usine et aujourd'hui ont nous apprend a nous les 30 employés que nous sommes en redressement judisaire et que nos salaires ne seront que virer sur nos comptes lentre 7/15 fevrier au lieu du 31 janvier ; et que en plus que nous savons pas notre avenir

sais quoi exactement un redressement puis un personne est mandatais pour la tresorerie

est ce que nous devons tous employer de nous inquieter car ont ne nous dis pas grand chose

je vous remercie de vos reponces car nous sommes tres inquiete

Par **ellaEdanla**, le **29/01/2009** à **17:01**

Bonjour,

je vous invite à lire ce post : http://www.experatoo.com/restructuration-cession/definition-redressement-judiciaire_35166_1.htm

J'ai tenté d'expliquer ce qu'est le redressement judiciaire.

Un mandataire va être nommé pour faire le bilan de la situation économique de l'entreprise où vous travaillez et il va décider si l'activité doit continuer ou non et dans quelles conditions ...

J'espère vous avoir éclairée mais je reste tout de même disponible pour toute autre question,

Bon courage,
Cordialement.

Par **soso0105**, le **29/01/2009** à **17:09**

merci de votre reponce
autre question

est ce que le mandataire peut licencier des personnes si sa ne vas pas ,?
puis dois ton faire des heures supplementaires car nous fesons deja des heure en plus avec un
compteur ANNUEL peu t'ont refuser de faire plus de 35 h ,? MERCI DE VOTRE REPONCES

Par **ellaEdanla**, le **29/01/2009** à **17:23**

re-bonjour,

le principe du redressement judiciaire c'est la [s]continuité de l'activité [/s]et le [s]maintien des
emplois[/s].

Malheureusement, il peut arriver qu'il soit nécessaire de mettre en place des licenciements
économiques pour sauver l'entreprise. Mais ces licenciements seront autorisés par le tribunal
pas décidés par le mandataire seul.

A partir du moment où un redressement judiciaire est ouvert, c'est l'AGS qui est sollicitée pour
payer les salaires et non plus l'entreprise. C'est pour cela qu'il y aura du retard. C'est le temps
que tout se mette en place. Mais sachez que les salaires sont payés en priorité sur toutes les
autres dettes.

Pour votre autre question, je n'ai malheureusement pas les compétences nécessaires en droit
du travail pour vous répondre. Mais je pense qu'un de mes collègues pourra vous aider.

Sinon, n'hésitez pas à prendre contact avec le mandataire, il pourra vous conseiller.

Bon courage,
Cordialement.